

«Un projet de décret sera déposé pour implémenter cet arrêt dans les mois à venir.»

Joëlle MILQUET

**2** heures de cours philosophiques sont actuellement dispensées. Il était déjà prévu de remplacer 1 h.

**Ni morale ni religion dans l'enseignement officiel**

# La croix et le flambeau aux oubliettes ?

## Le début de la fin pour les cours philosophiques ?

Lors de la prochaine rentrée dans l'enseignement officiel, les élèves pourront être dispensés des cours de morale ou de religion.

### ● Emmanuel HUET

La pression sur la suppression des cours philosophiques est montée d'un cran hier. La Cour constitutionnelle a rendu un arrêt qui risque de peser dans le programme scolaire de la prochaine rentrée.

Ne s'inscrire ni à un cours de morale ni à un cours de religion, ce devrait être possible dès septembre 2015 dans le réseau officiel.

Le Conseil d'État avait été saisi par une famille bruxelloise qui estimait préjudiciable de coller une étiquette «religion» ou «morale» aux élèves, dont leur fille de 16 ans. Pour eux, un tel choix relève de la vie privée. Et c'est ce qu'a confirmé la Cour constitutionnelle qui estime que contraindre un enfant à suivre un cours de religion ou de morale est contraire aux Droits de l'Homme.

Conséquence : les parents et les enfants pourront ainsi choisir entre trois options : religion, morale ou un cours dont le contenu n'est pas encore déterminé.

Désormais, la balle est sur les bancs du politique : gouvernement et parlement. Rudy Demotte, ministre-président, a rappelé que le gouvernement «a déjà pris position en la matière

en transformant une heure de cours philosophique en cours de citoyenneté.» Ce basculement d'une heure est repris dans la déclaration de politique communautaire mais n'a pas encore été activé.

### Un encadrement pédagogique à la place

Se dirige-t-on progressivement vers un cursus sans cours philosophiques dans l'enseignement officiel ? La Cour constitutionnelle donne en tout cas un fameux coup de pouce aux détracteurs de ces cours. «L'avenir de la deuxième heure de morale ou religion sera discuté prochainement,» ajoute le socialiste.

Cet arrêt impliquera la modification de l'article 8 du Pacte scolaire. Désormais, les parents pourront décider de n'inscrire leur enfant à aucun des cours philosophiques proposés. «Dans ce cas, précise la ministre de l'Éducation, Joëlle Milquet, les enfants bénéficieront d'un encadrement pédagogique au sein de l'établissement sur base de différentes possibilités et modalités qui seront prévues par arrêté.» La suite devrait s'enchaîner assez rapidement : «Un projet de décret sera déposé pour implémenter cet arrêt dans les mois à venir.»

Mais autant Demotte que Milquet refusent la moindre perte

d'emplois et veulent éviter les dépenses excessives.

### Quel type d'élève ?

Mais quels seront les élèves dont les parents n'ont pas envie que leur enfant soit rangé dans la case religion ou morale ? Généralement, ceux qui ne veulent pas de la religion, par conviction ou par refus, envoient leurs enfants suivre le cours de la morale, à défaut d'un autre choix. Ce sont peut-être ceux-là qui pourraient être intéressés par la nouvelle formule. Mais si on regarde de l'autre côté de la frontière linguistique, la formule ne semble pas avoir convaincu énormément de parents flamands. Depuis 2002, la Communauté flamande prévoit le caractère optionnel des cours philosophiques. Et selon Joëlle Milquet : «Ce changement n'a pas eu beaucoup d'impact, étant donné le faible nombre des élèves n'étant inscrits à aucun des différentes cours.»

Et ce changement ne sera applicable que pour l'enseignement officiel. Le libre, qui représente un élève sur deux, continuera à «imposer» ses cours de religion catholique. Et avec la bénédiction des parents qui se démènent énormément pour inscrire leurs enfants dans ces écoles généralement très prisées. ■

## « Avant la rentrée 2015 »

Le CEDEP, Centre d'étude et de défense de l'école publique, est impatient... Il demande aux gouvernements et au Parlement de « mettre en conformité aussi tôt que possible la loi des décrets susmentionnés, en en tout cas avant la rentrée scolaire 2015. »

Le CEDEP, constitué de 13 associations, souhaite aussi

que la dispense soit clairement inscrite dans le modèle de déclaration relative au choix d'un cours philosophique.

Troisième demande : mettre en œuvre rapidement un cours d'éducation « philosophique, éthique et citoyenne respectant les principes de la neutralité. »

## Tout le monde a gagné !

**C'**est un « hourra » à l'unisson du côté des réactions officielles collectées hier soir.

Le CEDEP, le Centre d'étude et de défense de l'école publique, et ses 13 associations (enseignants, parents, directeurs, Centre d'action laïque, syndicats...) demandent une instauration rapide d'un cours d'éducation philosophique et citoyenne (*NDLR : lire ci-contre*).

Côté politique, on se chamaille encore entre le MR et le PS. Ces deux-là, dès qu'ils sont dans la même cour d'école, c'est au piquet ! Il y a d'abord eu la réaction des libéraux et d'Olivier Chastel qui voit dans cet arrêt de la Cour constitutionnelle la confirmation du bien-fondé du combat mené par le député Richard Miller depuis des années pour que l'organisation des cours dits philosophiques soit réformée. Le président du MR propose la mise en place, pour

une durée de trois mois, d'une commission mixte (parlementaires et représentants des différents cours « convictionnels »), afin de mettre en œuvre une réforme des cours philosophiques.

Mais du côté du PS, André Flahaut fulmine. Bien avant Miller, assure-t-il, il avait pris les devants en prônant un cours de citoyenneté dès 1997. L'ancien ministre de la Défense a rappelé qu'il avait « imposé » un tel cours de citoyenneté dans les écoles militaires, dès la rentrée académique 2001.

Au FDF, on fait aussi sien de ce cours de citoyenneté. « Cette motion faisait suite à l'interpellation de la députée Joëlle Maison suggérant le remplacement des deux heures de cours de religion ou de morale non confessionnelle dispensés dans l'enseignement officiel, par un cours de philosophie, d'histoire des religions et de citoyenneté. »

Bref, tout le monde a gagné. C'est toujours comme ça à l'école ? ■ **E. H. (avec Belga)**